	DESIGNATION	SURFACE Hectares	APPARTENANCE
1	Zone aux difficultés de sécurité et de fonctionnement liées à l'arrivée du tunnel du Fiz	435 m²	Commune
2	Emplacement de la Route de Cassioz et du parc de Cassioz et modification du débouché sur la RN 212 - Emplacement 1 2m de plateforme	462 m²	Commune
3	Route du Mt - Emplacement 1 4m de plateforme	928 m²	Commune
4	Accotement et aménagement de la Rte des Jolliats(mont sans le parking existant)	73 m²	Commune
5	Projet 1 - Intégration de la voie dans la densité actuelle	5435 m²	Commune
6	Zone de Route de Pigloz 1 - Intégration de la voie dans la densité actuelle	3257 m²	Commune
7	Réservoir - Création d'une voie de 8m de plateforme et d'un cheminement modes doux de 3,2m de plateforme	1495 m²	Commune
8	Projet - Emplacement de 8m de large et 8 m de plateforme pour voirie + Rte Neuve	4746 m²	Commune
9	Emplacement 8 m de la plateforme voirie + "Les Epents" +2 "le haut Crêtet"	5421 m²	Commune
10	Elargissement dans la voirie communale et élargissement à 8m de plateforme de la partie Est de la rue des Allobroges	341 m²	Commune
11	Elargissement 8m de plateforme entre le carrefour des Tremplins et l'emplacement réservé n°14	3125 m²	Commune
12	Route d'Odet - Elargissement à 8m de plateforme	2041 m²	Commune
13	Chemin des Rives - Elargissement à 8m de plateforme jusqu'à la Route d'Odet et création d'un cheminement piétons à 2,5m de plateforme jusqu'au Route d'Odet	2655 m²	Commune
14	Création d'un cheminement piétons dans l'agglomération du Mont d'Arbois	3200 m²	Commune
15	Extension Service Technique	700 m²	Commune
16	Création d'une plateforme d'arrêt bus, d'un parvis et d'un trottoir et d'une décharge à neige	3638 m²	Commune
17,1 bis	Création d'un point de vi-virement	25 m² 6,75 m²	Commune
18	Aménagement du parking du tremplin	550 m²	Commune
19	Le bas sur Cassioz - Mise de manoeuvre	915 m²	Commune
20	La Cassioz - Création d'un accès à 3,5m de plateforme	350 m²	Commune
21	Création d'un local neuf et d'un bassin de rétention au lieu dit Les Miquets	5000 m²	Commune
22	Extension d'un local neuf au lieu dit Les Miquets	300 m²	Commune

LEGENDE

Zone urbaine

- UE - Zone à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- UHc - Secteur à vocation dominante d'habitat, incitatif à des formes urbaines denses, favorisant la mixité d
- UHct - Secteur à vocation dominante d'habitat, incitatif à des formes urbaines denses, favorisant la mixité d
- UH2 - Secteur à vocation dominante d'habitat, incitatif à des formes urbaines de moyenne densité
- UH3 - Secteur à vocation dominante d'habitat, incitatif à des formes urbaines de faible densité
- UH3s - Secteur à vocation dominante d'habitat, introduisant des dispositions de nature à développer des fo
- UT - Secteur à vocation d'activités touristiques, principalement à usage d'hébergement
- UT(oap6) - Secteur à vocation touristique, principalement à usage d'hébergement et soumis à Orientation d

Zone non urbanisée, réservée à l'urbanisation future

- AUH(oap2_3_5_6) - Secteurs d'urbanisation future à vocation d'habitat, incitatif à des formes urbaines de mo
- AUT - Secteurs d'urbanisation future à vocation d'hébergement touristique ,AUT-oap1,AUT-oap7
- 2AU - Secteurs à vocation de confortement et de la diversification de l'offre en logement

Zone agricole

- A - Zone Agricole
- Aa - Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages

Zone naturelle

- N - Zone naturelle
- Nls
- N1 - Secteur spécifique pour l'implantation de remontée mécanique de type téléski

Autres

- Bâtiment d'exploitation agricole

Emplacements Réservés

- Emprise de l'emplacement réservé

Emplacement Réservé linéaire

- ER14

Mairie de Megève
Pôle Développement et Aménagement Durables
1, place de l'Eglise
74120 MEGEVE
Tél : 04 50 93 28 01 - Fax : 04 50 93 80 92

megève

Plan Local d'Urbanisme
Document graphique réglementaire
Plan des périmètres
PARTIE NORD

Certifié conformé et ne pouvant être arrêté à la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2020, approuvant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°4 du PLU de Megève.

Le Maire,
Catherine JULLIEN-BRECHES

Plan : n° 3-1-a | **Echelle :** 1:5000 | 30/06/2020

PROCEDURES

Elaboration	Modification	Révision	Déclaration de projet	Insertion des paysages (Art. L 151-19 du CU)
21 mars 2017	N°1 - 12 décembre 2017		N°1 - 25 juin 2018	14 mai 2019
	N°2 - 4 septembre 2018		N°2 - 9 octobre 2018	
			N°3 - 11 juillet 2019	
			N°4 - 30 juin 2020	

0 100 200 300 400 500 m